

RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°5 -
1/5000ème

23/01/2012	Approbation	MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 DOSSIER APPROUVÉ « Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 15 mai 2025 » À Haguenau Le 15 mai 2025 Le Vice-Président Jean-Lucien NETZER
07/05/2013	Mise à jour n° 1	
25/01/2018	Modification simplifiée n° 1	
05/08/2018	Modification simplifiée n° 2	
30/11/2018	Mise à jour n° 2	
22/11/2017	Mise à jour n° 3	
19/03/2018	Mise à jour n° 4	
07/09/2018	Mise en compatibilité n° 1	
07/02/2019	Modification n° 1	
12/11/2020	Modification n° 2	
04/02/2021	Modification n° 3	
30/06/2022	Modification n° 4	
30/03/2023	Modification n° 5	

DISPOSITIONS RELEMENTAIRES

ZONNAGE

Délimitation des zones

PRESCRIPTIONS

- Zone de nuisances acoustiques
- Ligne de construction
- Linéaire commercial et de service
- Reculement
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Emplacement réservé
- Espace planté à conserver ou à créer
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- Zone de vigilance pour la qualité des sols
- Secteurs de mixité spécifique (article L.302-5 du Code de la Construction)

